

Monsieur le Ministre,

A de nombreuses reprises, dont la dernière fois à la présentation du projet de loi de finances pour l'année 2017, je vous ai fait part de la demande de l'organisation syndicale que je représente, de reconnaissance des personnels administratifs et techniques affectés dans les périmètres Police Nationale et Gendarmerie Nationale.


En 2015, les agents affectés en préfecture ont bénéficié d'une enveloppe de 150€ versées en fin d'année.

Alors que ce même périmètre s'apprête à renouveler un versement pour 2016 aux agents de préfecture, je réitère auprès de vous, Monsieur le Ministre, ma demande de reconnaissance des personnels administratifs et techniques affectés en Police et Gendarmerie.

Dès lors que les agents administratifs sont fusionnés depuis 2010, il serait inadmissible que ceux-ci soient traités inégalement.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Nathalie MAKARSKI



Secrétaire Générale

Monsieur Bernard CAZENEUVE

Le Ministre

Paris, le **28 OCT. 2016**

Mesdames, Messieurs les représentants du personnel,

Cette année encore, aux côtés des forces de sécurité et des services opérationnels, ce sont tous les agents du ministère de l'intérieur qui ont été fortement sollicités, dans le cadre de l'état d'urgence et de la lutte contre le terrorisme, de la gestion du phénomène migratoire et des crises qui ont affecté le pays, ainsi que dans la conduite de réformes structurelles de nos organisations, comme le plan « préfectures nouvelle génération ».

A cette occasion, je tiens à souligner l'engagement remarquable des personnels administratifs, techniques et spécialisés du ministère, qui ont su répondre avec une grande efficacité à ces défis, dans tous les réseaux territoriaux, qu'ils soient de sécurité publique, de sécurité civile ou encore de préfecture, comme en administration centrale.

Afin de reconnaître cet investissement et de leur témoigner de toute ma confiance, j'ai décidé que la part du régime indemnitaire versée en décembre sera abondée, à titre exceptionnel, de 100 euros pour chaque fonctionnaire des corps administratifs, techniques et spécialisés des services centraux et territoriaux, et ce en complément des primes de fin d'année prévues par les textes régissant ces corps.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les représentants du personnel, l'expression de ma considération distinguée.

Très cordialement



Bernard CAZENEUVE